



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

**Division des Personnels
bureau du premier degré public**

Bureau Gestion individuelle – Paye

Bourg-en-Bresse, le 5 novembre 2021

DIPER

n° 2021 service non fait

Affaire suivie par :

Christian Gaulin

Tél : 04 74 45 58 44

Mél : ce.ia01-diper-paye@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix
01000 Bourg-en-Bresse Cedex

à

Mesdames, Messieurs
les enseignants du 1er degré

Objet : Formulaire de demande de remboursement d'une retenue sur salaire pour service non fait

Vous constatez une retenue pour service non-fait sur votre bulletin de salaire alors que vous étiez présent, placé en congé de maladie, en autorisation d'absence ou en stage de formation.

Pour vous permettre de demander le remboursement de cette retenue, un formulaire est à votre disposition sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain, à la rubrique "Vie professionnelle dans l'Ain" / "Professionnels de l'éducation" / "Formulaires : Demande de remboursement d'une retenue sur salaire pour service non fait".

Cette demande, signée par le directeur de l'école, sera transmise à votre inspecteur de circonscription pour validation.

La division du personnel des enseignants procèdera au remboursement dès réception de ce formulaire.

Pour l'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de l'Ain
et par délégation,
Le secrétaire général

François MULLETT